

Culture au poing

Edito

Entre le 9 avril 2015 et le 6 mai 2012, mille jours pour vivre toujours les mêmes atermoiements, reculades, punitions, voire humiliations d'un gouvernement désigné par un président de la République largement élu avec les voix des travailleurs de ce pays.

Mille jours où la crise ce n'est pas pour tout le monde et la misère pour beaucoup. En 2014 les entreprises du CAC 40 ont versé près de 40 milliards d' \in de dividendes.

Mille jours où les profits continuent à s'évader ou se livrer à la spéculation. La part des dividendes dans la valeur ajoutée est passée de 5% en 1981 à 25 % en 2009 et est bien supérieure à celle des investissements. La fraude fiscale est estimée à près de 80 milliards d'€ par an.

Mille jours où le montant de la dette publique ne cesse de croître en raison des milliards de cadeaux fiscaux à la finance des entreprises. Il existe plus de 4500 dispositifs d'aides publiques aux entreprises pour un montant de 200 milliards d'€ par an.

Mille jours durant lesquels près de 14 % de la population, soit près de 9 millions, vivent avec moins de 993 € par mois, le seuil de pauvreté. Depuis les années 70, la France ne se départit pas d'un nombre de pauvres qui oscille entre 8 et 10 millions.

Mille jours durant lesquels un agent de catégorie C a perdu plus de 8 200 € de pouvoir d'achat et un agent de catégorie A 18 700 €, contractuel comme titulaire...

Mille jours où le montant des retraites n'a cessé de baisser pour atteindre pour beaucoup de nos collègues moins de neuf cents € mensuels !

Mille jours où les réorganisations-désorganisations n'ont cessé.

C'est injuste et insupportable et ça suffit!

Le 9 avril, la CGT-Culture a fait le choix du rassemblement, comme souvent, auprès de toutes les organisations syndicales représentatives du Ministère pour cette journée de grève.

Le 9 avril, nous exigerons une hausse du pouvoir d'achat qui passe par le dégel du point d'indice, une revalorisation des grilles salariales et du régime indemnitaire et des bonnes retraites, l'organisation de concours y compris réservés, la résorption de la précarité.

Le 9 avril, nous exigerons un ministère de la Culture au service de tous et présent sur l'ensemble du territoire.

Le 9 avril, il faudra se montrer rassemblés et en force pour imposer des politiques plus justes et qui s'attaquent réellement aux inégalités de tout ordre.

Alors le 9 avril montons dans les bus des unions départementales à destination de Paris et faisons entendre notre détermination à construire un monde plus juste.

Salut et fraternité Valérie Renault

Le journal de la CGT-Culture

CGT-Culture

Permanence nationale 61, rue de Richelieu 75002 PARIS 01 40 15 51 70

cgt-culture@culture.gouv.fr http://www.cgt-culture.fr

n° 5 Mars 2015

ISSN: 2426-2218



Actu

D'une sortie de crise vers un mouvement interprofessionnel

Dans ce qu'il a été convenu d'appeler « l'affaire Lepaon », la CGT-Culture avait très tôt manifesté sa consternation face à ce qui constituait sans nul doute une perte de confiance totale dans la direction confédérale et particulièrement dans le bureau issu du 50° Congrès. Alors que les salariés sont durement frappés par l'accentuation de la politique d'austérité, une crise de valeurs frappait notre organisation nuisant grandement à sa crédibilité. Comme l'UGFF (Union générale des fédérations de fonctionnaires CGT) et d'autres structures syndicales CGT, la CGT-Culture, dans deux courriers en date du 28 octobre 2014 et du 14 janvier 2015 (ce dernier reproduit in extenso dans le dernier numéro de « Culture au poing »), avait formulé des exigences fortes : transparence financière, mise en place d'un statut des responsables syndicaux, ouverture d'un débat sur nos structures, préparation du prochain congrès et préparation de luttes dans l'unité syndicale...

Ces protestations ont, semble-t-il, eu un certain écho puisque, après plusieurs mois d'une crise interne inédite, le Comité confédéral national de la CGT a défini des orientations dans lesquelles nous retrouvons plusieurs des propositions formulées par notre organisation.

Les organisations de la CGT ont en effet validé la feuille de route du groupe de travail qui proposait notamment :

- Institution de règles communes concernant les moyens mis à disposition des dirigeants de la confédération et des organisations ;
- Préparation du 51^{ème} Congrès avec une grande campagne de rencontres et de débats avec les adhérents sur tout le territoire. L'objectif est d'écouter les syndiqués sur leurs attentes, leurs revendications et de faire un congrès plus démocratique;
- Et surtout un plan de travail revendicatif et un processus de mobilisation interprofessionnelle.

Lourde tâche que devra mettre en œuvre le nouveau bureau confédéral élu à 88 % autour du tout nouveau secrétaire général : Philippe Martinez.

Le plus important est que ce plan de travail s'articule autour de deux objectifs fortement liés: construire les luttes dans les entreprises et inscrire ces luttes dans une perspective interprofessionnelle.

Il est ainsi urgent de multiplier les initiatives pour favoriser

l'intervention des salariés, des retraités et des privés d'emploi pour rompre avec les politiques austéritaires qui font reculer la société et préparent le pire en termes d'alternance politique. Plus que jamais , la CGT doit être un outil à la disposition de l'ensemble du salariat visant à s'organiser sur son lieu de travail, construire et porter des propositions sur les salaires, l'emploi, les conditions de travail et enfin être à l'offensive pour gagner des avancées sociales.

C'est tout le sens de l'appel à la mobilisation interprofessionnelle du 9 avril des organisations syndicales CGT-FO-FSU-SUD et FAFP.

BREVES BREVES BREVES

Pour un 51ème congrès de la CGT plus démocratique

Le comité confédéral national a décidé les 3 et 4 février de la préparation extraordinaire du 51ème congrès à Marseille. Il s'agit de mettre la démocratie et les syndiqués au centre de la démarche syndicale pour la construction du congrès et l'élaboration des documents.

La direction confédérale compte rencontrer au moins 2000 syndicats afin de faire un tour d'horizon sur le syndicat et de débattre sur plusieurs thèmes :

- notre démarche syndicale, notre rapport aux salariés dans la construction des revendications avec le choix que nous avons fait de rentrer par la porte du travail;
- le processus de construction des luttes;
- le rapport de la CGT avec les autres organisations syndicales, le politique et le monde associatif ;
- notre place dans le syndicalisme mondial et européen;
- notre démocratie interne : mieux articuler le rôle et le travail entre les instances qui constituent la direction de la CGT.

La CGT-Culture compte bien y prendre toute sa part!



Pas touche à ma DRAC!

Les DRAC sont le Ministère en région

Les DRAC sont l'incarnation du Ministère de la Culture en région. Sans elles, le Ministère n'a pas de substance. C'est pourquoi un Ministère de la Culture de plein exercice nécessite un réseau de services déconcentrés renforcés, pour travailler au mieux et au plus près des usagers et des collectivités. Or, la réforme territoriale et la réforme de l'État vont réduire le nombre des DRAC de 22 à 13, tout en remettant profondément en cause la nature de leurs missions. Le Ministère de la Culture ne doit pas devenir un obscur secrétariat d'État replié sur ses missions « régaliennes » d'évaluation et de contrôle. Le Ministère de la Culture doit « faire », mais pas seul. Les collectivités territoriales sont également un relais de la culture dans les territoires, si tant est que l'on sache développer avec elles un partenariat solide destiné à mettre en œuvre mais aussi à co-construire les politiques culturelles, à condition également de s'en donner les moyens!

Les DRAC, une administration de réseau

Les DRAC doivent constituer la tête de pont destinée à cimenter l'action publique de l'État en matière culturelle. Elles doivent servir de point d'appui et contribuer à la réduction des inégalités culturelles et territoriales, garantir l'égalité de traitement des citoyens sur tout le territoire (rural, péri-urbain, zones défavorisées...) afin de restaurer la cohésion sociale gardienne de notre démocratie bien mise à mal ces dernières années. Le Ministère de la Culture doit être le garant d'un service public culturel de qualité et de proximité. Pour ce faire, les DRAC ont un rôle éminent à jouer, en coordonnant les actions de tous les acteurs de la Culture : les collectivités mais aussi les autres réseaux du Ministère (musées, monuments nationaux, écoles supérieures d'art et d'architecture, archives, centres archéologiques...) et bien sûr le spectacle vivant.

Les DRAC à la pointe du service public culturel

Les DRAC, ou quelle que soit leur future dénomination, doivent impérativement être maintenues et renforcées, a minima dans leur maillage actuel. Certes, l'administration a pris des engagements, mais il ne suffit pas seulement de maintenir les implantations immobilières. Il s'agit au contraire de maintenir les DRAC partout en tant que services déconcentrés à part entière, acteurs de la politique culturelle, proches des citoyens et des usagers. Les agents des DRAC ne devront en aucun cas subir de déménagement ni de mobilité imposée ni licenciement. La Ministre s'est engagée à sanctuariser l'emploi dans les DRAC. Cet engagement est cependant insuffisant, car il ne garantit pas le maintien des emplois dans toutes les unités de travail et ouvre la porte au redéploiement du personnel. Tous les emplois et missions doivent être maintenus et renforcés par l'ouverture de concours. La situation des agents doit également être améliorée, notamment par la revalorisation du régime indemnitaire totalement injuste et inéquitable au regard de celui des agents de Centrale et d'Île-de-France. Enfin, il n'est pas indécent de penser que la couverture actuelle du territoire n'est pas suffisante et la CGT revendique l'ouverture de nouveaux services là où le besoin s'en fait sentir, notamment au sein des zones défavorisées. Ce but est largement à notre portée, pour peu que les agents se mobilisent et nos concitoyens aussi!

La journée interprofessionnelle de grève du 9 avril prochain doit être l'occasion de démontrer que les agents des DRAC et plus largement du Ministère, attachés à leurs missions publiques, sont prêts à se battre. Tous en grève le 9 avril!



Santé et travail



Pour ne plus perdre sa vie à la gagner!

La santé au travail est une question de santé publique et d'enjeux économiques.

Or chaque semaine qui passe voit se multiplier les attaques du patronat et du gouvernement contre les droits sociaux, notamment en matière de santé au travail. Pourtant, la situation est alarmante : au nom d'une soi-disant «rationalisation» des coûts, les logiques organisationnelles aujourd'hui à l'œuvre au sein des entreprises, dans l'industrie comme dans les services, dans le secteur privé comme dans le public, contribuent à aggraver l'exploitation des corps et à dégrader de manière profonde la santé de nombreux travailleurs. Résumer la situation actuelle à une crise de l'emploi revient à dissimuler ces autres dérives de notre système productif. Mais certaines des mesures récemment adoptées, comme plusieurs de celles qu'envisagent aujourd'hui le gouvernement ou les organisations patronales vont plus loin : un à un, les différents acteurs de la chaîne de prévention voient leurs prérogatives ou leur marge d'action se réduire et, avec elles, ce sont les instruments de la prévention des risques et de la protection des salariés qui se trouvent remis en cause.

L'exemple du ministère de la Culture

Le bilan des accidents du travail de 2013, présenté au CHSCT ministériel du 17 mars, montre comment le ministère de la Culture a préféré « capitaliser » dans les accidents du travail plutôt que dans la prévention : 947 accidents du travail ont donné lieu à 13.015 jours d'arrêt de travail pour un coût que le ministère se refuse à estimer et que nous évaluons pour notre part entre 1 et 1,5 million d'euros. Notons que les femmes et les personnels de catégorie C sont les premières victimes de ces accidents. Ces chiffres impressionnants sont contrebalancés par un taux ridiculement bas des enquêtes CHSCT (article 53 du décret 82-453) : 23 enquêtes sur les 947 accidents de travail, soit moins de 3 % de suivi!

Il suffirait que le ministère s'engage dans une vraie démarche d'analyse des causes des accidents pour mettre en œuvre une politique de prévention primaire et ainsi éviter les accidents et préserver la santé des personnels.

Lors du CHSCT ministériel, la CGT a fait voter une note de rappel à l'ordre à la signature du secrétaire général du ministère adressée à l'ensemble des responsables des services et établissements publics sur l'obligation des employeurs à réaliser ces enquêtes CHSCT afin que la santé des agents soit préservée.

Une pétition en ligne car l'urgence est d'agir et de s'unir

La santé au travail est au cœur de l'activité de tous les acteurs impliqués dans la prévention des risques et l'amélioration des conditions de travail. Dans le contexte actuel, tous devraient voir leurs conditions d'intervention favorisées et améliorées : CHSCT, médecins du travail, inspecteurs du travail, contrôleurs Carsat, experts CHSCT, intervenants en prévention de la mutualité, tous interagissent de façon complémentaire au sein d'un ensemble devenu cohérent, celui de notre système de prévention. C'est lui qui, morceau par morceau, est progressivement défait depuis quelques années ; c'est lui que nous voulons préserver et renforcer.

Nous acteurs du mouvement syndical et de la santé au travail (syndicats, représentants du personnel au CHSCT, médecins du travail, inspecteurs du travail, experts CHSCT, psychologues du travail, ergonomes, chercheurs en santé au travail, etc.) appelons à une mobilisation et à l'organisation d'états généraux pour défendre et améliorer les droits collectifs des travailleurs en matière de santé au travail.

Une pétition est en ligne peut-être signée : http://pourneplus perdresaviealagagner.wesign.it/fr

BREVES BREVES BREVES ...

La retraite n'est pas un long fleuve tranquille pour les polypensionnés

Rachat de trimestres, salaire annuel moyen, versement pour la retraite — VPLR — durée d'assurance, décote, CARSAT, commission de recours, etc. L'atterrissage dans l'univers de la retraite, voire du polypensionnage, n'est pas un long fleuve tranquille . . . On préfère vous le dire tout de suite, cet univers est fort complexe et nous ne sommes pas en situation de répondre aux camarades en difficulté sur ces questions. Pour autant, nous ne les abandonnons pas en rase campagne.

Ainsi, le camarade Jean-Louis Butour, « expert mondial du polypensionnage », est à la disposition de ceux d'entre nous qui rencontreraient des difficultés ou auraient besoin de conseils pour faire valoir leurs droits en matière de retraite.

Pour contacter Jean-Louis, écrivez lui à : jl.butour@cqt.fr

Actu

Fonction publique : ouverture des négociations «Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations» dites PPCR

Cette négociation sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations s'est ouverte le 10 mars 2015 et devrait être clôturée le 2 juin (7 réunions sont inscrites à l'agenda social d'ici là). Elle concerne tous les personnels de la Fonction publique.

L'UGFF organise une commission exécutive le 22 avril aprèsmidi sur cette question essentielle pour l'amélioration des carrières des personnels. La CGT-Culture y sera!

En primeur, nous communiquons la déclaration fait par l'Union générale des Fédérations de Fonctionnaires à l'ouverture des négociations et lue par notre camarade Jean-Marc Canon.

Intervention de la CGT du 10 mars 2015

Madame la Ministre,

La CGT forme le vœu sincère que, après une phase de concertation satisfaisante, nous entrions aujourd'hui dans une véritable négociation. Et pour nous, celle-ci a pour but essentiel d'améliorer significativement la situation des agents dans le cadre d'une Fonction publique de carrière rénovée et renforcée.

Autant vous le dire tout de suite, ce ne sera pas une surprise, pour notre organisation syndicale ce n'est pas dans le carcan de toujours plus d'austérité que l'on pourra construire les réponses qui s'imposent.

A cet égard, la CGT tient à vous réaffirmer, une nouvelle fois, mais sans lassitude, qu'il faut rompre immédiatement avec le gel de la valeur du point pour augmenter de manière importante le pouvoir d'achat des personnels.

Il faut prendre en compte que nous partons en matière de carrière, de déroulement, d'amplitude, de niveau de recrutement, etc. d'une situation extrêmement délabrée consécutive à des années de politiques régressives.

Permettez-nous donc le rappel de quelques chiffres, certes déjà connus, mais qui méritent de nouveau d'être mis en avant pour souligner l'ampleur des améliorations à apporter.

Il y a 20 ans:

- 12 % des agents de la Fonction publique étaient payés entre le SMIC et 110 % du SMIC. Ils sont entre 20 et 25 % aujourd'hui.

- L'amplitude théorique d'une carrière de catégorie C était de 77 % sur 3 grades. Elle est de 44 % aujourd'hui et sur 4 grades.
- Pour une même amplitude de carrière, un agent de catégorie B gravissait 24 échelons sur 3 grades. C'est 37 échelons aujourd'hui.
- Un agent de Catégorie A était recruté à 60 % audessus du SMIC. C'est 10 % aujourd'hui.
- La part des primes a plus que doublé dans la rémunération globale des personnels créant discriminations et difficultés pour la retraite.

Il faut donc une rupture nette avec ces dégradations incessantes, injustes et dangereuses.

Nous n'allons pas ici exposer l'ensemble des revendications et des propositions de la CGT. Nous nous bornerons donc à mettre en avant quelques axes parmi bien d'autres :

- Pour la CGT, seule la Fonction publique de carrière garde sa pertinence. A ce propos, Madame la Ministre, nous vous ferons observer que de faire vôtre cette affirmation, c'est bien, mais ce n'est pas suffisant. En effet, quid de la carrière lorsque l'on constate les amplitudes totalement étriquées des carrières des agents de catégorie C que nous avons évoquées juste avant ?
- La CGT réaffirme son attachement au principe du concours comme garant irremplaçable de l'égalité d'accès aux emplois publics. A ce titre, par exemple, nous continuons à penser qu'il faut revenir sur le dispositif dit « des reçus-collés » de la FPT. Cependant, la CGT est porteuse d'une proposition consistant à mettre en place un « sas citoyen » permettant aux jeunes sans diplôme d'intégrer les corps de la Fonction Publique.
- Notre organisation syndicale sera très vigilante à ce que les rôles et les prérogatives des organismes consultatifs ne soient pas remis en cause, bien au contraire.
- La CGT revendique que pour une carrière complète, dont la durée est à redébattre, il y ait une amplitude garantie allant de 1 à 2.
- Notre organisation syndicale continue de revendiquer l'intégration dans le traitement indiciaire des primes ayant un caractère de complément salarial.





- En corollaire, nous revendiquons la fin de la « méritocratie » sanctionnée par la modulation des primes.
- Pour la CGT, c'est dans le déroulement de carrière que la manière de rendre le service public doit être reconnue.

- Toujours en corollaire, la CGT réclame l'abrogation

Nous arrêtons là, bien qu'ayant d'autres points que nous pourrions développer.

Si la CGT n'a pas d'opposition par principe à un plan pluriannuel, il faut que celui-ci soit extrêmement ambitieux.

Il ne faudra pas nous dire que les améliorations que nous revendiquons sont inenvisageables. Nous vous rappelons, Madame la ministre, que l'ensemble des salaires, primes, pensions des trois versants de la Fonction publique ont reculé d'un demi-point dans le produit intérieur brut. Cela représente environ 10 milliards d'euros : c'est plus qu'il n'en faut pour répondre aux légitimes exigences des agents de la Fonction publique.

Le 9 avril : Pour un gros cortège « Culture » à la manifestation nationale à Paris

La CGT appelle à une grande manifestation nationale à Paris le 9 avril.

Départ à 13 heures Place d'Italie pour se rendre aux Invalides.

Avec les camarades des autres organisations syndicales nous essayons de construire un cortège « Culture » rassemblant les personnels du ministère de la Culture, de l'audiovisuel public et du spectacle vivant. Pour que ce cortège soit réellement national, il est nécessaire que les camarades et collègues des régions viennent à Paris. Parlez-en autour de vous et venez nombreux!

Aussi prenez contact avec vos unions départementales qui auront affrété des bus et trains pour Paris. Il est prévu que la Cgt-Culture participe financièrement.

Pour les régions les plus éloignées, des manifestations sont prévues aussi : http://www.carte.cgt.fr/index.php

BREVES BREVES BREVES ...

Logements de fonction : ça déménage !

La réglementation en matière de logements de fonction va connaître quelques modifications. Pour ne pas être pris au dépourvu et mieux répondre à la situation des collègues et des services, faites-nous remonter les situations et difficultés dont vous avez connaissance afin que nous puissions y répondre au mieux.

Pour travailler dans de bonnes conditions, une remontée de ces informations auprès des syndicats ou des sections de la CGT-Culture est nécessaire avant le 6 avril 2015.

Mail: cqt-culture@culture.gouv.fr

avec en objet la mention « logement de fonction »

BREVES BREVES BREVES ...

Numéro spécial "agents non-titulaires"

Indispensable et gratuit!

L'Union générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT (UGFF-CGT) met à disposition des camarades un numéro du «Fonction Publique» (journal de l'UGFF-CGT) très complet sur la situation des agents non-titulaires et les propositions de la CGT pour résorber la précarité des personnels.

A lire absolument!

http://www.uqff.cqt.fr/IMG/pdf/SUPP FP225 1 .pdf

Solidarités... International



Libertés fondamentales : ne touchez pas au droit de grève

A Paris, le 18 février 2015, sur le parvis des Droits de l'homme, au Trocadéro, Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, aux côtés des secrétaires généraux de la CFDT et de FO, a participé au rassemblement en défense du droit de grève.

La CGT-Culture aussi!

Sharan Burrow, secrétaire générale de la confédération syndicale internationale — CSI, a pris la parole pour souligner avec fermeté l'attachement des travailleurs du monde entier aux droits fondamentaux, et en particulier leur droit de grève. Elle en a appelé aux employeurs pour respecter ces droits partout dans le monde, et pas seulement dans les pays où le droit national le garantit.

Le rassemblement à Paris fait partie d'une mobilisation mondiale pour défendre la garantie du droit de grève contenue dans la convention 87 de l'OIT (Organisation Internationale du Travail), qui est actuellement remise en question par le patronat mondial, dont le Medef français. Pour beaucoup de travailleurs dans le monde, c'est la possibilité de se mettre en grève qui

constitue le dernier rempart contre l'exploitation sans merci. Pour Philippe Martinez, ce droit est menacé « partout, même en France », où « chaque fois que des salariés se mettent en grève, les employeurs font appel à des huissiers et traduisent des militants syndicaux devant les tribunaux ».

Bernard Thibaut, représentant français pour les travailleurs au conseil d'administration de l'OIT, a souligné dans son intervention que, depuis 2012, employeurs et travailleurs s'opposent au sein du BIT (Bureau International du Travail), sur l'interprétation de la convention 87 sur la liberté syndicale, entrée en vigueur en 1950. Or, pendant soixante-dix ans de jurisprudence constante, la garantie du droit de grève n'était remise en question par personne.

Ce conflit fait l'objet d'une tentative de conciliation à Genève à partir du 23 février entre les gouvernements, les travailleurs et le patronat. Il sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil d'administration de l'OIT.

BREVES BREVES BREVES ...

No privatisation at National Gallery!

Les salariés de la National Gallery sont en grève depuis plusieurs semaines contre la privatisation de près de 400 emplois du musée. Malgré une mobilisation qui ne faiblit pas, une pétition qui compte près de 50 000 signatures, Marc Getty, président de la NG, refuse d'ouvrir des négociations sur le sujet qui fâche. Il a même suspendu Candy Udwin, la représentante syndicale du musée avant la grève!

La CGT-Culture apporte son soutien aux camarades anglais dans leur lutte : beaucoup de camarades ont signé la pétition et la CGT-Culture a apporté son soutien financier aux grévistes.

Reinstate Candy!

L'UGFF (Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires) a écrit à Marc Getty pour lui demander la réintégration de Candy Udwin. Philippe Martinez et Bernard Thibaut ont aussi demandé « reinstate Candy » le 18 février au Trocadéro.

Le marché de la privatisation de la NG est fort juteux et le mouvement de marchandisation de la Culture ne doit pas nous faire oublier qu'il avance contre les libertés, la démocratie et le service public au profit de la spéculation de quelques-uns. Les camarades anglais doivent venir en France; nous les accueillerons et soutiendrons comme il se doit.

Lien avec no privatisation at National Gallery: https://www.facebook.com/nonationalgalleryprivatisation Lien vers la pétition: https://you.38degrees.org.uk/petitions/no-privatisation-at-national-gallery





Vie syndicale à tous les étages...

Ça bouge à la CGT-Culture!

2015 sera une année de renouvellement. Huit syndicats sur neuf organisent cette année leur congrès.

Le SEMM (Syndicat des Établissements Mobilier national et des Manufactures nationales) : le 13 mars à la manufacture des Gobelins — Paris

Le SBNF (Bibliothèque Nationale de France): les 2 et 3 avril à la Bibliothèque François Mitterand — Paris

Le SNMH (Monuments Historiques - CMN): du 19 au 21 mai à Montreuil

Le SNMD (Musées et Domaines): du 9 au 11 juin — Paris

Le SGPA (personnels de l'archéologie) : du 28 au 30 septembre — Féchain (59)

Le SNEA (écoles d'architecture) : octobre.

Le SAF (Archives de France): deuxième semestre 2015.

Le SGAC (syndicat général des affaires culturelles) ; deuxième semestre 2015.

Pour le SNSD (services déconcentrés), ça sera pour 2016.

Un congrès, moment privilégié de la vie démocratique syndicale, définit les orientations pour les trois ans à venir après consultation des syndiqués et des congressistes. Il élit la direction du syndicat pour trois ans.

Nous ne doutons pas que les débats seront riches. A l'heure où la CGT fête ses 120 ans, cela montre une belle vitalité à la CGT-Culture!

La CGT fête ses 120 ans!

1895, la première confédération syndicale voit le jour à Limoges : c'est la Confédération Générale du Travail (CGT).

On peut noter dès 1895, au congrès constitutif de la CGT, la présence des porcelainiers de Limoges et cet appel des peintres céramistes : "Qu'il soit demandé au ministre des Beaux Arts un crédit pour permettre aux ouvriers peintres céramistes de France d'aller en Allemagne, en Autriche et en Angleterre, pour se rendre compte du progrès de ces nations au point de vue céramique."

1906, création du syndicat de la manufacture de Sèvres. 1968, création du syndicat des gardiens et de celui des personnels techniques, administratifs et de service. Ces 3 syndicats et celui du Mobilier créent en 1970 le SGAC (syndicat général des affaires culturelles). Il composera à partir de 1986, avec d'autres syndicats, l'Union des Syndicats des Affaires Culturelles (USPAC) mieux connue sous le nom de CGT-Culture.

Les luttes ont été nombreuses pour les emplois, salaires, carrières et missions. Nous profiterons donc de cette année commémorative pour réaliser une vidéo documentaire sur les luttes de la CGT-Culture. Des initiatives CGT ne manqueront pas partout sur le territoire, n'hésitez pas à y participer!

Colloques organisés par l'Institut d'Histoire Sociale :

Mardi 16 juin 2015, de 14h à 16h, au siège de la CGT à Montreuil

La CGT dans la guerre froide (1947-1962)

Mardi 13 octobre 2015 , de 14h à 16h, au siège de la CGT à Montreuil

Autour du mouvement de mai-juin 1968 : conquêtes et programme commun

Mardi 8 décembre 2015 , de 14h à 16h, au siège de la CGT à Montreuil

Le temps des turbulences : la CGT face aux crises (1977 jusqu'à aujourd'hui)

Lien:

http://www.cgt-culture.fr/IMG/pdf/CYCLE_DE_CONFERENCES_ -_LA_CGT_A_120_ANS-1.pdf

Vie syndicale à tous les étages...

L'outil syndical ou la CGT, c'est beau vu d'avion!

Parler outil, c'est parler travail.

Notre matière est la Culture, et plus précisément les politiques publiques culturelles: soutien à la création, au cinéma, protection du patrimoine et sa mise en valeur, enseignement supérieur et plus généralement formation, etc...

Cela passe par des impulsions, des conceptions, des mises en œuvre, des évaluations de politiques.

Cela passe aussi par des crédits, des emplois, des métiers, un statut, des statuts particuliers au service des publics, de la population, de nos concitoyens et des usagers.

Cela passe encore par un service public assis sur l'ensemble du territoire avec ses espaces dédiés à la culture pour mettre en œuvre ces missions.

Cela passe aussi par des luttes.

Parler outil, c'est parler efficacité

Le bon outil est celui qui permet aux salariés de s'organiser, de les rassembler, de défendre leurs intérêts moraux auprès des pouvoirs publics, de ceux qui décident. Le bon outil est celui qui permet de faire gagner à la fois les revendications des salariés et le service public, qui fait des propositions et s'inscrit dans les négociations au niveau de la Fonction publique, et portées par l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires (UGFF) sur les carrières, les conditions de travail, le droit syndical . . . Le bon outil est celui qui gagne pour faire reculer les politiques d'austérité.

Parler outil, c'est parler construction

Depuis de nombreuses années, la CGT-Culture a fait le choix de participer activement à la construction d'un nouvel outil fédéral, efficace contre les mauvais coups portés et qui rassemble au lieu de diviser. Cet outil, c'est une fédération des missions publiques qui serait l'interlocuteur du gouvernement sur toutes les questions de services publics, d'emplois publics, de statuts, de métiers, carrières, salaires, indemnités, conditions de travail, etc.

Parler outil, c'est parler du manche

Or aujourd'hui nous ne disposons pas à la CGT de cet outil fédéral qui rassemblerait toutes les missions publiques de la Fonction publique et donc tous les salariés du service public. Et nous perdons en efficacité. Aujourd'hui, la CGT-Culture est affiliée à la FERC (Fédération CGT de l'Enseignement, de la Recherche et de la Culture). Ce qui, il faut bien le dire, n'est pas en termes de luttes d'une grande efficacité, tant les centres d'intérêt de la FERC sont portés sur les questions d'Education Nationale ; ce qui nous éloigne de nos sujets et d'une efficacité certaine.

Parler outil, c'est parler démocratie

La CGT-Culture, lors de sa commission exécutive du 10 mars 2015, a discuté d'une stratégie pour participer à la construction de ce nouvel outil fédéral proposé aux derniers congrès de l'UGFF. Si l'objectif partagé est de rejoindre, *in fine*, cette nouvelle fédération, encore faudrait-il qu'elle existe. Ceci ne sera possible qu'après le congrès de l'UGFF en 2016. Alors, pour faire avancer le processus, y participer pleinement sans perdre de temps et gagner en efficacité, la CGT-Culture va entreprendre de se désaffilier de la FERC afin de s'affilier à l'UGFF nouvelle formule. Cette procédure est longue et probablement semée d'embûches; il faudra compter sur l'entresoi fédéral et la défense de pré carré; osons espérer que les choix démocratiquement élaborés de la CGT-Culture seront respectés.

En réalité, depuis de nombreuses années, la CGT-Culture travaille sur les questions de services publics, d'emplois, de métiers, de statuts et carrières avec l'UGFF. Ce n'est donc qu'une régularisation,4 en quelque sorte.

Le 2 avril, l'UGFF fait un bilan d'étape de construction du nouvel outil.

La CGT-Culture y prendra pleinement sa place!





Interpro...

BREVES BREVES BREVES ...

Un mini-guide pour les collègues du nettoyage et de la propreté

Ils sont salariés d'une entreprise de nettoyage et travaillent chaque jour à l'entretien des bureaux et des locaux d'un ministère, d'un service de l'état ou d'un service public. Ce sont comme on les appelle : « des salariés de la sous-traitance » qui concourent à la bonne marche du service public. Pour la CGT, il n'y a pas de salariés « extérieurs », il y a des travailleurs confrontés à la division artificielle du travail et en réalité unis par les revendications de justice et de progrès social. C'est pourquoi des militants de la CGT, avec l'aide de l'Union Départementale de Paris, ont décidé de réaliser un mini-guide à l'attention des salariés du nettoyage ; un guide pratique et concret visant à faire connaître et respecter tous les droits de la profession, dont, entre autres, le droit de se syndiquer et de se mobiliser par la grève. Ce mini-guide tente d'apporter les premières réponses aux questions les plus fréquentes. C'est aussi un outil pour sortir de l'isolement et favoriser la rencontre avec la CGT sur le lieu de travail. Nous faisons le pari qu'il sera utile à toutes les équipes de travail qui veulent prendre leur destin en main, s'organiser syndicalement avec la CGT, élaborer leurs revendications et se battre ensemble. La CGT-Culture est partie prenante de cette belle aventure qui s'inscrit dans la démarche qu'elle porte pour défendre et rassembler, sans exclusive, tous les travailleurs de la Culture, du public comme du privé.

Dès parution (1^{er} semestre 2015), la CGT-Culture mettra à disposition ce mini-quide pour sa diffusion auprès des salariés.

BREVES BREVES BREVES ...

Victoire des salariés chez les Frères Tang!

La CGT Culture se mobilise aussi avec les Unions départementales et les Unions locales. Voici l'une des batailles menées à l'Union locale du 13ème arrondissement de Paris :

Le 13 février, les salarié-e-s de TANG Frères se sont mis en grève. Devant une situation salariale scandaleuse qui dure depuis des années, ils ont décidé de dire STOP et de se mobiliser. Leurs revendications : la reconnaissance de l'ancienneté, une augmentation des salaires de 3%, le respect de la réglementation du travail, l'obtention d'une indemnité de panier.

Selon un responsable de l'entreprise faisant référence au « SMIC Tang », les salariés sont « bien » rémunérés car ces derniers étant embauchés au minimum légal partent à la retraite au SMIC! Belle vision du progrès social!

Pourtant, Tang Frères génère d'énormes bénéfices : pour 2013, le chiffre d'affaires était de 156 millions d'€ pour 8,5 millions d'€ de bénéfices.

Avec courage et malgré les pressions, avec l'appui des Unions Locales CGT de Paris 13ème et Vitry, les salarié-e-s ont fait preuve de détermination en se mobilisant par la grève et en se rassemblant successivement devant le siège de la direction à Vitry/Seine et le magasin Tang du 13ème.

Après 6 jours d'une grève dynamique, la direction a proposé un protocole de fin de conflit portant sur la prise en compte de l'ancienneté et de la question des bas salaires, un calendrier de négociation sur la durée du temps de travail et un calendrier de négociation sur les salaires.

Si l'ensemble des revendications n'ont pas été satisfaites, les grévistes ont mesuré le chemin parcouru pour la première grève dans l'entreprise.

BREVES BREVES BREVES ...

Déclassement des agents de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs (ENSAD) : la CGT dit non !

Dans le cadre de la loi Sauvadet, grande a été la tentation de la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA) du ministère de rétrograder les techniciens des écoles nationales supérieures d'art de catégorie A en catégorie B.

Notamment aux Arts Décoratifs (EnsAD) où les techniciens d'assistance pédagogique ont obtenu en 1999 des contrats et des fiches de poste de catégorie A.

Conséquence de ce déclassement, aucun d'entre eux ne s'est inscrit à aucun concours « Sauvadet » alors même qu'un avis favorable avait été émis en leur faveur par une commission d'expertise présidée par un inspecteur général de l'enseignement supérieur, dont la DCGA n'a pas tenu compte. Deux agents ont fait un recours au tribunal administratif (TA).

La CGT-Culture a interpellé la Ministre pour dénoncer cet abus de pouvoir de l'administration d'autant plus que le ministère n'avait pas fait appel de la décision du T.A. Le secrétariat général doit nous communiquer l'avis définitif de la Ministre ces jours-ci. Nous restons vigilants pour faire respecter le droit.

BREVES BREVES BREVES ...

Les primes : le fric et la trique !

Le nouveau régime indemnitaire devient le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, de Sujétion, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

Ce régime indemnitaire regroupe, à l'exception des primes dites de service fait (dominicales, jours fériés...), presque la totalité des primes (IFTS, IAT, prime de fonctions et de résultats...). Il sera mis en place pour l'ensemble des fonctionnaires en 2017 mais pour la filière administrative, ce sera dès le 1^{er} juillet 2015 alors que l'administration n'est absolument pas prête! Rapelons que toutes les organisations syndicales s'étaient opposées au niveau interministériel à cette « réforme » et que le gouvernement est passé en force.

Le RIFSEEP généralise la part variable de rémunération, ce que la CGT combat, et fait perdurer les inégalités par rapport aux autres ministères. Pire, les inégalités entre corps, services, affectations et même de genre... demeurent! En effet, le passage au RIFSEEP ne prévoit aucune revalorisation du régime indemnitaire ni réduction des inégalités.

A l'heure où les salaires sont indigents, que des agents partent à la retraite avec un niveau en deçà du seuil de pauvreté, cette « réforme » aurait pu être l'occasion d'un coup de pouce pour les agents. Il n'en sera rien! C'est inacceptable!

Le rapport de forces est à construire dans les prochaines semaines, et le 9 avril sera l'occasion pour les agents de se faire entendre!

Pour en savoir plus :

http://www.cgt-culture.fr/spip.php?article2121

CGT-Culture Adhérez Ré-adhérez

Rendez-vous sur notre site <u>www.cgt-culture.fr</u> à la rubrique «Adhésion»

Vous trouverez dans cette rubrique les modalités ainsi que toutes les informations pour adhérez à la CGT-Culture

Vous pouvez aussi accéder au bulletin intéractif sur : www.cqt-culture.fr/IMG/pdf/Bulletin adhesion interactif.pdf





Pertes de pouvoir d'achet sur le salaire indiciaire depuis le 1er janvier 2000 par catégorie pour les échelons de fin de grade

		grille type catégorie C : adjoint administratif				
	valeur mensuelle du point d'indice	valeur du point d'indice s'il avait suivi l'inflation	2ème classe (échelle 3)	1ère classe (échelle 4)	principal de 2ème classe (échelle 5)	principal de 1ère classe (échelle 6)
échelon de fin de grade			11ème	11ème	11ème	8ème
indice brut			388	413	446	499
indice majoré			355	369	392	430
salaire indiciaire brut	4,63	5,22	1 644 €	1 709 €	1 815 €	1 991 €
salaire indiciaire brut s'il						
avait suivi l'inflation			1 855 €	1 928 €	2 048 €	2 247 €
perte mensuelle			-211 €	-219€	-233€	-256 €

grille nouvel espace statutaire B: secrétaire administratif

	valeur mensuelle du point d'indice	valeur du point d'indice s'il avait suivi l'inflation	de classe normale	de classe supérieure	de classe exceptionnelle	
échelon de fin de grade			13ème	13ème	11ème	
indice brut			576	614	675	
indice majoré			486	515	562	
salaire indiciaire brut	4,63	5,22	2 250 €	2 385 €	2 602 €	
salaire indiciaire brut s'il						
avait suivi l'inflation			2 539 €	2 691 €	2 936 €	
perte mensuelle			-289€	-306€	-334 €	

grille type catégorie A : attaché

	valeur mensuelle du point d'indice	valeur du point d'indice s'il avait suivi l'inflation	attaché	attaché principal	attaché hors classe
échelon de fin de grade			12ème	10ème	échelon spécial
indice brut			801	966	HEA3
indice majoré			658	783	963
salaire indiciaire brut	4,63	5,22	3 047 €	3 626 €	4 459 €
salaire indiciaire brut s'il					
avait suivi l'inflation			3 438 €	4 091 €	5 032 €
perte mensuelle			-391 €	-466€	-573 €

			A+: administrateur civil			
	valeur mensuelle du point d'indice	valeur du point d'indice s'il avait suivi l'inflation	administrateur	administrateur hors classe	administrateur général	
échelon de fin de grade			9e	échelon spécial	échelon spécial	
indice brut			966	HEBb3	HED3	
indice majoré			783	1115	1270	
salaire indiciaire brut	4,63	5,22	3 626 €	5 163 €	5 880 €	
salaire indiciaire brut s'il avait suivi l'inflation			4 091 €	5 826 €	6 636 €	
perte mensuelle			-466 €	-663 €	-755€	

Les pertes mensuelles de pouvoir d'achat concernent tous les personnels, quel que soient leur statut et filière, ainsi que les contractuels. La fi lière administrative, qui s'étend de la catégorie C et à la catégorie A+, permet une démonstration complète des ces pertes de pouvoir d'achat.